

# Arts et Lettres de France

ASSOCIATION CULTURELLE INTERNATIONALE

## RÈGLEMENT

### du 8<sup>ème</sup> CONCOURS LITTÉRAIRE « jeune ALF » 2018

#### ARTICLE 1 :

L'association Arts et Lettres de France a pour but d'encourager, maintenir et promouvoir la culture française et, pour cela, de faire connaître et récompenser les écrivains de tout âge. Elle a créé un concours international « jeune ALF » réparti en deux catégories : 7 à 14 ans (*inclus*) et de 15 à 18 ans (*inclus*).

- La participation est **gratuite**.
- Les jeunes concernés peuvent participer à titre individuel,
- Les élèves d'une classe peuvent présenter un travail collectif.

#### ARTICLE 2 : Différentes catégories du concours :

##### 1) Poésie (*un seul poème inédit de 30 vers maximum*)

###### 1-1) Poésie classique régulière :

1-1-1 : section poésie régulière (*forme et sujet au choix*)

1-1-2 : section fable en vers libres (*à la façon de La Fontaine*)

1-1-3 : section «*Prix Mont des lauriers*» (*forme classique au choix, sujet inspiré de l'histoire de la ville de Lormont 33*)

1-1-4 : section quatrain en bouts rimés : rimes imposées pour 2018 «*rime, vers, crime, travers* »,

1-1-5 : section quatrain avec mots imposés : mots imposés en 2018 «*mésange, pose, plume, nid* »

###### 1-2) Poésie classique en forme fixe :

1-2-1 : section ballade

1-2-2 : section lai

1-2-3 : section pantoum

1-2-4 : section rondeau

1-2-5 : section rondel

1-2-6 : section sonnet

1-2-7 : section sonnet lozérien

1-2-8 : section terza rima

1-2-9 : section triolet

1-2-10 : section villanelle

###### 1-3) Poésie néo-classique :

1-3-1 : section néo-classique (*forme classique mais le jury s'attache plus au fond qu'à la règle*)

## **1-4) Autres formes poétiques :**

1-4-1 : section poésie libérée (*sans respect des règles classiques : poésie libre au sens commun*)

1-4-2 : section prose poétique (*à la façon des « Petits poèmes en prose » de Baudelaire*)

## **1-5) Humour :**

1-5-1 : section humour (*toute forme poétique acceptée*)

## **2) Prose :**

2-1) Section Roman (*un seul ouvrage inédit, entre 150 pages et 300 pages numérotées et reliées ; narration d'aventures, étude de mœurs ou de caractères, analyse de sentiments ou de passions, représentation objective ou subjective du réel*)

2-2) Section Conte (*un seul ouvrage inédit, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de fiction écrit au passé, relatant des faits antérieurs. Magie et épreuves y sont importants, faits imaginaires ou fantastiques. Le conte se termine bien pour « le gentil »*)

2-3) Section Nouvelle (*une seule nouvelle inédite, entre 3 et 5 pages numérotées et agrafées ; récit de faits vraisemblables, différente du roman par son action simple et rapide sur une période courte, avec « chute » inattendue, peu de personnages*)

2-4) Section Théâtre (*une seule pièce inédite de forme classique ou moderne, pages numérotées et agrafées ; préciser la distribution, mentionner le nom du personnage en scène, avec les didascalies*)

2-5) Section Bande dessinée

### **Important :**

- 1) *les autobiographies et la simple reproduction de documents ne sont pas acceptées*
- 2) *le jury ne tolère pas les fautes d'orthographe ni les fautes de syntaxe*
- 3) *ni les textes contenant des grossièretés, des polémiques politiques ou religieuses*

## **ARTICLE 3 : Récompenses :**

- Le premier prix de chaque section recevra un livre culturel,
- Lors de la cérémonie de remise des prix, il sera donné lecture publique des poèmes ayant obtenu un prix et dont les auteurs seront présents,
- Les meilleurs poèmes primés seront publiés dans la revue *Les Coulisses*, organe d'expression culturelle de l'association Arts et Lettres de France ; les résultats seront affichés sur son site internet.

Après proclamation des résultats, les concurrents pourront recevoir la correction de leurs poèmes classiques et l'explication de leur note sur simple demande postale adressée à :

« *DUNE-PONTAC - 95 Rue du Général de Gaulle - 33310 Lormont* »

(avec enveloppe timbrée pour la réponse) ou sur demande électronique adressée à [dune-pontac@artsetlettresdefrance.fr](mailto:dune-pontac@artsetlettresdefrance.fr) (dans tous les cas préciser le pseudonyme et la section concernée).

#### **ARTICLE 4 : Formalités d'envoi des œuvres participant au concours :**

- En trois exemplaires,
- Dactylographiées sur du papier en format 21 X 29,7, sauf pour une œuvre déjà imprimée (*livre par exemple*),
- Sans indication du nom du candidat ou de la classe, ce nom étant caché sur une œuvre déjà imprimée.
- L'anonymat est total et notamment aucun signe distinctif n'accompagne les poèmes.
- Chaque exemplaire des œuvres porte, en haut à droite :
  - la section dans laquelle l'œuvre concourt,
  - un seul mot servant de pseudonyme.
- Ces indications sont reproduites sur une feuille de papier sur laquelle sont inscrits :
  - nom et prénom en cas de participation à titre individuel, nom du parent responsable,
  - désignation de la classe en cas de travail collectif, nom du professeur responsable,
  - adresse complète avec code postal, numéro de téléphone, adresse de courriel (*et, si nécessaire, le pays*),
  - la récapitulation, par section, des titres des ouvrages présentés.
- Joindre deux enveloppes timbrées (*1 pour l'accusé de réception de la participation (20gr.) et 1 pour le résultat du concours (50gr.)*) portant le nom et l'adresse du candidat individuel ou de la classe.
- Envoi par **pli non recommandé** à :  
Secrétariat du concours international littéraire  
« ARTS ET LETTRES DE FRANCE - Jeune ALF »  
Chez **Rose-Marie ARMANT - 229B Avenue Docteur Nancel Pénard - 33600 PESSAC.**

#### **ARTICLE 5 : Date d'envoi des oeuvres :**

du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 mars 2018, date de clôture.

#### **ARTICLE 6 : Résultats du concours :**

Les décisions du Jury sont sans appel.

Les manuscrits ne sont pas restitués (*sauf demande spéciale avec avance des frais d'expédition par le candidat*).

Tous les lauréats seront informés de leur résultat courant mai 2018.

**La remise solennelle des récompenses aura lieu le samedi 2 juin 2018 à Lormont (33) à l'occasion des journées Internationales « ARTS et LETTRES de FRANCE ».**

Les récompenses pourront être envoyées sur demande, après la remise officielle, aux lauréats n'ayant pu se déplacer ou se faire représenter. Frais d'envoi (*10 € en France*) à charge et avancés par le récipiendaire.

## **ARTICLE 7 : Autres renseignements :**

Tél. : 05 56 92 00 28

E-mail : [mbeule@artsetlettresdefrance.fr](mailto:mbeule@artsetlettresdefrance.fr)

Site Internet : [www.artsetlettresdefrance.fr](http://www.artsetlettresdefrance.fr)

- Arts et Lettres de France met gratuitement en ligne sur son site internet le traité de prosodie de Dune-Pontac (*contenant les formes fixes*). Tout adhérent à jour de cotisation peut en obtenir gratuitement une copie numérique à : [mbeule@artsetlettresdefrance.fr](mailto:mbeule@artsetlettresdefrance.fr)  
Version papier : 15 €
- Le traité de Prosodie d'Eugène Garcia, format papier, reste en vente au Siège Social (12 €)

